



Ministère de l'Industrie, des Postes et Télécommunications
et du Commerce Extérieur

AOUT 1994

MODELES D'INSTRUMENTS DE MESURE NOUVELLEMENT APPROUVES

CERTIFICAT D'APPROBATION C.E.E. DE MODELE
N° 94.00.382.005.0 DU 24 AOUT 1994

**Compteur d'eau froide SAPPEL
modèle AQUARIUS 15**

LE PRESENT CERTIFICAT EST ETABLI EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE 71/316/C.E.E. DU 26 JUILLET 1971 MODIFIEE PAR LA DIRECTIVE 83/575/C.E.E. DU 26 OCTOBRE 1983 RELATIVE AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE, DE LA DIRECTIVE 75/33/C.E.E. DU 17 DECEMBRE 1974 CONCERNANT LE RAPPROCHEMENT DES LEGISLATIONS DES ETATS MEMBRES RELATIVES AUX COMPTEURS D'EAU FROIDE, DU DECRET N° 73-788 DU 4 AOUT 1973 MODIFIE PAR LE DECRET N° 84-1107 DU 6 DECEMBRE 1984, PORTANT APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE RELATIVES AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE ET DU DECRET N° 76-130 DU 29 JANVIER 1976 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : COMPTEURS D'EAU FROIDE.

- (1) *Revue de Métrologie*, juillet 1988, page 717.
- (2) *Revue de Métrologie*, avril 1992, page 518.
- (3) *Revue de Métrologie*, mars 1993, page 429.
- (4) *Revue de Métrologie*, septembre 1993, page 1177.

FABRICANT

SAPPEL S.A., 67, rue du Rhône, 68304 Saint Louis, France.

OBJET

Le présent certificat complète les certificats d'approbation C.E.E. de modèle, n° 88.0.05.388.1.0 du 28 juin 1988 (1), n° 92.00.382.001.0 du 29 avril 1992 (2), n° 93.00.382.003.0 du 2 mars 1993 (3), et n° 93.00.382.010.0 du 24 septembre 1993 (4).



CARACTERISTIQUES

Le compteur SAPPÉL modèle AQUARIUS 15 faisant l'objet du présent certificat diffère du modèle approuvé par les certificats précités, par :

- des diamètres différents sur les tubulures d'entrée et de sortie des compteurs :
tubulure d'entrée : 30,2 mm
tubulure de sortie : 26,4 mm
- une longueur totale de 115 mm.

Les autres caractéristiques restent inchangées.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Le signe d'approbation de modèle figurant sur les instruments concernés par le présent certificat est identique à celui fixé par le certificat d'approbation C.E.E. de modèle n° 88.0.05. 388.1.0 du 28 juin 1988.

DEPOT DE MODELE

Les plans ont été déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement Alsace et chez le fabricant.

VALIDITE

Le présent certificat est valable jusqu'au 28 juin 1998.

POUR LE MINISTRE,

P/ LE DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE EMPECHE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

L. ROUSSEAU

